



FORUM DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE DE FRANCE ET DE RUSSIE

Grenoble 14-15 avril 2017

LES ACTEURS GRENOBLOIS DE LA COOPERATION FRANCO RUSSE DANS LE DOMAINE DU DROIT

*Présentation par Catherine SCHNEIDER, Professeur chaire Jean Monnet en droit à l'UGA,
coordonateur du centre d'excellence Jean Monnet (CEJM) de Grenoble,
Docteur honoris causa de l'Université Lobatchevski de Nijni Novgorod*

A titre préliminaire il est important de souligner que la coopération dans les sciences juridiques est complexe pour plusieurs raisons

- toutes les facultés de droit du monde donnent la priorité à l'acquisition des connaissances du droit interne et à la préparation aux fonctions judiciaires (magistrature avocat notaire etc...) domaines pour lesquels les coopérations internationales sont considérées à la fois comme inutiles et impossibles

- s'agissant des durées de la formation et du temps de la diplomation qui les couronne, elles sont très différentes (5 ans pour le diplôme d'études spécialisées russes équivalent à l'ancienne maîtrise de 4 ans pour la France) : et le processus de Bologne n'a pas fondamentalement changé les choses : la France pratique bon an mal an le 3/5 (licence et master) et la Russie le 4+2)

- enfin s'agissant de la recherche et du « doctorat » il existe cette différence majeure entre le système russe et ses deux thèses et le système français de sa thèse unique de doctorat... ce qui ne facilite guère les discussions sur les codirections, cotutelles de thèse ou encore la reconnaissance mutuelle

-il reste néanmoins pour les juristes un champ de coopération non seulement possible mais aussi particulièrement opportun c'est celui du droit international et européen : ce champ est justement celui qui a été explorée dans le cadre des partenariats franco- russes mis en œuvre à Grenoble. Ils ont emprunté les deux voies du partenariat bilatéral d'une part et de la coopération multilatérale d'autre part

I/ COOPERATIONS BILATERALES GRENOBLE RUSSIE

i.1 le partenariat pour la création a **nijni novgorod d'une formation de juristes trilingues sur le modèle existant a Grenoble (1995)**

- il s'agit d'un partenariat à 4 entre deux universités de Grenoble (P. Mendes France et Stendhal) et deux universités de Nijni Novgorod (Lobatchevski et Dobrolioubov) soutenu par un financement MAE

- assistance pour l'élaboration des maquettes du cursus en droit
- missions d'enseignement des enseignants chercheurs juristes de Grenoble en Russie

- activités de traduction en russe (mobilités de 4 mois) des traducteurs russes à Grenoble de certains ouvrages de la collection de manuels grenoblois « le droit en plus »

- création à Nijni d'un vivier important d'étudiants juristes maîtrisant parfaitement le français et l'anglais

I.2 le partenariat avec **l'université de l'amitié des peuples de Moscou dans le cadre du master administration publique de la faculté de droit de Grenoble (depuis 2004)**

-des étudiants russes francophones sont effectuent leur cinquième année de formation de fin d'études spécialisée en étant accueillis dans le cadre du M2 administration publique de Grenoble, et s'ils obtiennent ce M2, les enseignements délivrés en France sont validés pour l'obtention de leur diplôme russe de fin d'études spécialisées

i.3 le partenariat pour la création avec Nijni Novgorod du master 1 de Grenoble en droit international et européen (Co diplômé) (2011-2014)

- construction d'une maquette spéciale de M1 propre à ce partenariat (en tenant compte des matières existantes chez chacun des partenaires

- pas de mobilité car utilisation de l'enseignement à distance de Grenoble

- la Faculté de droit de Grenoble ouvre son Master 1 à des étudiants de Nijni (inscription au M1 EAD avec droits d'inscription modulés)

- la Faculté de droit de Grenoble valide cours et examens délivrés à Nijni (moitié du cursus)

- la Faculté de droit de Grenoble délivre des enseignements par la voie de l'EAD et organise les examens correspondants (sujets et corrections) qui se déroulent à Nijni

i.4 l'activité d'ingénierie du Centre d'excellence J Monnet (CEJM) de Grenoble pour les financements Jean Monnet de l'UE

- activités de soutien et conseil (2010-2011) pour la candidature de l'Université Lobatchevski à une chaire en droit européen au profit du professeur Nadejda SIDORENKO (2011-2014)

i.5 large ouverture des académies d'été sur la construction européenne du centre d'excellence j monnet (cejm) aux étudiants des partenaires russes

- 7 universités d'été (2000-2006) de deux semaines

- 22 diplômés et 17 titulaires du certificat d'assiduité pour les partenaires de Nijni Novgorod et Saransk

i.6 accueil de deux étudiantes de Nijni Novgorod (2010-2012) dans le cadre du programme de l'Union européenne pour les bourses de master PEV (politique de voisinage) contrat n° EAC 2010-1085

- budget de 43 400 €

i.7 la coopération dans le cadre du M2 carrières juridiques européennes de Grenoble et la nouvelle magistratura de Nijni (depuis septembre 2016)

-un partenariat de double diplomation (les étudiants obtiennent les deux diplômes)

- les étudiants russes de Nijni de 5^{ème} année peuvent suivre la première année de Master 1 à Grenoble et retournent effectuent leur 6^{ème} année à Nijni

-les étudiants de Grenoble russophones effectuent leur première année de master (4^{ème} année) à Nijni dans le cadre de la première année de magistratura (5^{ème} année) et effectuent leur deuxième année de Master 2 ((5^{ème} année) à Grenoble.

-un partenariat de mobilité étudiante (ERASMUS+)

-les étudiants du M2 non russisants effectuent leur deuxième semestre de M2 à Nijni Novgorod où ils suivent des cours de droit européen délivrés en français par Nijni ainsi que des cours de langue russe.

II/ COOPERATION GRENOBLE RUSSIE AU SEIN DE COOPERATIONS MULTILATERALES :

4 PROJETS TEMPUS TACIS POUR LE DEVELOPPEMENT EN RUSSIE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE EN DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Ces projets ont eu pour coordinateur général, administratif financier, l'université Pierre Mendès France de Grenoble, son Centre d'excellence Jean Monnet (CEJM), sa Faculté de droit et son centre d'études sur la sécurité internationale et européenne (CESICE). Ils ont tous porté sur des coopérations en matière de droit international et européen. http://cejm.upmf-grenoble.fr/index.php?dossier_nav=737

ii.1 TEMPUS TACIS AGIRR jep-10325-97 pour le développement de la formation en études internationales et européennes

Durée : 15/01/1998 – 14/01/2001

Budget : 497 185 €

Consortium : Universités Pierre Mendès France de Grenoble 2 et d'Amsterdam

Bénéficiaire : Université Lobatchevski de Nijni Novgorod

- création sur 3 ans de 9 nouveaux cours en droit international et européen (offerts d'une part aux étudiants présents de la faculté et d'autre part aux filières formation continue)
- création et équipement (PC, imprimantes, fax, ouvrages, etc...). de la nouvelle chaire de droit international et européen qui a été intégralement équipée par le projet
- développement d'un cycle de formation intensif en français au profit des enseignants de Nijni
- création du Centre d'Etudes et de Documentation en droit international
 - une bibliothèque spécialisée
 - salle de 12 ordinateurs
 - formation des documentalistes russes qui ont pris en charge cette unité documentaire.

ii.2 TEMPUS TACIS VOLGADOC JEP- 22196-2001 Consolidation de la Démocratie et de l'Etat de droit par le nouveau pôle interuniversitaire en droit international et européen du district de la Volga

Durée : 15/04/2002 – 14/04/2005

Budget : 493 236 €

Consortium : Universités Pierre Mendès France de Grenoble, d'Amsterdam et de Vienne

Bénéficiaires : Université Lobatchevski de Nijni Novgorod, de Kazan, de Saransk, d'Ijevsk et Académie juridique de Saratov

- création d'un pôle interuniversitaire du district de la Volga visant à favoriser la formation post-graduate dans le domaine du droit européen et de sa communauté de valeurs (démocratie, état de droit et droits de l'homme)
- accueil dans les universités occidentales, leurs centres de recherche et leurs M2 d'étudiants russes désireux d'entreprendre une thèse de candidat (choix des sujets et méthodologie de la recherche)

- création d'un fichier informatisé recensant les mémoires de spécialisation et des thèses en droit international et européen, élaborées depuis 1995 dans l'ensemble des partenaires du Consortium.

ii.3 TEMPUS TACIS BOLOGNA-JURIS JEP 25146-2004 Formation des Facultés de Nijni Novgorod et Saransk à l'intégration du cursus russe d'études supérieures juridiques dans le processus de Bologne et création à Nijni de cours de niveau Master en vue de création ultérieure de co-diplômations.

Durée : 1/09/2005 – 31/08/2008

Budget : 496 946 €

Consortium : Universités Pierre Mendès France de Grenoble 2, de Vienne, d'Athènes, de Saarbrücken, de Rennes1 et Robert Schuman de Strasbourg

Bénéficiaires : Université Lobatchevski de Nijni Novgorod et de Saransk

-assistance technique en vue de la conversion du cursus juridique russe aux normes de Bologne par la formation au processus d'un groupe d'experts (membres du Conseil de faculté et chefs de chaire) en vue de l'élaboration de leurs nouvelles maquettes de formation

- création de nouveaux cours de M2 à Nijni et de niveau licence et M1 à Saransk en vue des nouvelles maquettes russes de formation en droit international et européen et du développement ultérieurs de codiplomation de niveau M1 à Nijni (ouverture en 2010-2011)

II.4 TEMPUS TACIS FORCONDHO VOLGA JEP- 27043-2006 : Création d'un établissement mixte paritaire réunissant l'Université Lobatchevski de Nijni Novgorod et professions judiciaires de la région de la Volga pour le développement d'une offre de formation continue pour les professions judiciaires dans les domaines de la protection européenne des droits de l'homme et du droit international pénal

Durée : 1/01/2008 -31/01/2010

Budget : 299 323 €

Consortium : Universités Pierre Mendès France de Grenoble 2, d'Amsterdam et Robert Schuman de Strasbourg

Bénéficiaire : Université Lobatchevski de Nijni et ses 6 partenaires (Cour régionale, Prokuratura, chambre des notaires, ordre des avocats, services pénitentiaires, département judiciaire de la Région de la Volga)

- création de l'établissement mixte paritaire (élaboration des statuts)
- formation des formateurs en vue de la création du cycle de formation
- élaboration du programme scientifique du cycle de formation
- ouverture du premier cycle national de formation (décembre 2008) et organisation du deuxième cycle international en décembre 2009

II.5 RESULTATS GLOBAUX DES MOBILITES GRENOBLE- RUSSIE (1998-2010) pour les 4 projets TEMPUS (ces chiffres ne prennent pas en compte les mobilités organisées entre les partenaires russes et les autres membres occidentaux des différents consortiums propres à chaque projet TEMPUS)

Mobilités enseignants chercheurs

- 43 enseignants chercheurs russes accueillis à Grenoble pour des missions allant de une à deux semaines (formation intensive de formateurs FORCONDHO) à 3 ou 4 mois (création de nouveaux cours)

-21 mobilités (d'une semaine) d'enseignants chercheurs de Grenoble ont effectué en Russie.

Mobilités étudiantes

- 30 étudiants russes accueillis à Grenoble en M1 ou M2 de droit international et européen
- 10 étudiants de Nijni Novgorod sont titulaires du M2 recherche de droit international et européen (impliquant mémoire de recherche de 150 pages minimum)
- 4 étudiants de Nijni ont réalisé une thèse : 3 codirections pour thèse russe de candidat, une cotutelle pour une thèse française de doctorat

III QUELLES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR SONT ENVISAGEES VOIRE DEJA EN COURS A GRENOBLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EN DROIT AVEC LA RUSSIE

iii.1 approfondissement et élargissement des doubles diplomations du m2 droit européen

- accompagner l'Université Lobatchevski de Nijni Novgorod dans son offre de formation en droit européen en français
- finaliser le projet de LLM commun en anglais avec l'Université de l'Amitié des peuples de Moscou sur les protections, internationale et européenne des droits de l'homme
- conclure un accord cadre avec l'Université de Kazan aux fins de mobilités Erasmus + et d'une double diplomation pour les masters de droit international et de droit européen

iii.2 revitaliser les coopérations spécifiques en matière doctorale

- nouveau contexte de Nijni Novgorod qui a mis en place un Conseil de soutenance de thèse en droit
- développer des thèses en cotutelle avec l'université de Kazan et son conseil de soutenance des thèses en droit international et européen

iii.3 initier a partir du centre d'excellence J Monnet de Grenoble un réseau franco-russe des chaires Jean Monnet en droit